

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 67 / 2024 SERVICE : Politiques contractuelles

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DEMANDE DE SUBVENTION DSIL A L'ÉTAT POUR LA
CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ A
SAVENAY – TRANCHE 1 TRAVAUX**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention,

Vu la décision du Président N°14-2023 du 10 février 2023 attribuant le marché d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation architecturale, technique et financière pour la construction de la maison de l'intercommunalité à Savenay à l'entreprise APRITEC de Saint Nazaire

Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2023 du Conseil Communautaire approuvant le programme de la construction de la maison de l'intercommunalité, fixant les modalités du concours de MOE et validant le coût de l'opération

Vu la délibération n°2 du 15 février 2024 du Conseil Communautaire attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de l'Intercommunalité à Savenay

Vu la délibération n°13 du 4 juillet 2024 du Conseil Communautaire approuvant l'Avant-Projet Définitif et ajustant le montant des travaux et des honoraires de maitrise d'œuvre en phase APD pour la construction de la maison de l'intercommunalité à Savenay

Vu le lancement de l'appel d'offres pour la phase travaux le 28 novembre 2024

DÉCIDE


Objet :

☛ D'approuver la tranche 1 de travaux du projet de construction de la maison de l'intercommunalité à Savenay selon le plan de financement ci-après :

Nature des opérations		
	HT	TTC
Construction de la maison de l'intercommunalité tranche 1 lots terrassement, gros œuvre, structure et ossature bois	3 614 459.64 €	4 337 351.57 €
Participation DSIL sollicitée	955 467.64 €	
Subvention LEADER tranche 1 proratisée	58 800.00 €	
Subvention Région Contrat Pays de la Loire tranche 1 proratisée	227 250.00 €	
Subvention CAF proratisée tranche 1	10 000.00 €	
Reste à charge pour la CCES après subvention		3 085 833.93 €

☛ De solliciter l'attribution d'une subvention de la DSIL pour la construction de la maison de l'intercommunalité à Savenay tranche 1 de travaux d'un montant égal à 26.43 % de l'investissement HT de 3 614 459.64 € HT, soit une aide de 955 467.64 €.

Fait à Savenay, le 10 décembre 2024

Le Président,

ESTUAIRE
et
SILLON
Rémy NICOLEAU
Communaute de Communes
-SAVENAY-

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

13 DEC 2024

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

13 DEC 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU